



Avance sur RSA et refus d'échéancier

Par **Angie89**, le **29/01/2020** à **15:23**

Bonjour,

Notre CAF nous impose de rembourser, en une seule fois, **une avance sur le RSA versée de leur propre chef suite à un retard de déclaration trimestrielle.**

Nous avons transmis un courrier à la Commission de recours amiable leur expliquant que **nous ne contestons pas la somme à rembourser mais que nous aurions souhaité la mise en place d'un échéancier.**

Leur réponse : impossible, car il s'agit d'une avance RSA et que, de ce fait, celle-ci est exigible en une seule fois.

Mon mari est intermédiaire dans la métallurgie, au smic et je suis moi-même sans emploi et sans indemnité de chômage. Nous avons deux enfants à charge.

Le mois prochain, une fois retenue cette avance RSA, **je recevrai un virement de CAF de 40€ au lieu des quasiment 500€ auquel j'ai droit.**

Sont-ils dans leur droit et peuvent-ils refuser sous ce motif l'échéancier proposé?

merci beaucoup pour votre réponse.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **29/01/2020** à **16:07**

Bonjour

La CAF doit respecter un échéancier

Voir ICI

<https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/>

<https://demarchesadministratives.fr/demarches/procedure-de-recouvrement-des-trop-percus-de-la-caf>